

DEPARTEMENT DU PAS DE CALAIS

CANTON DE DESVRES

MAIRIE D'HERVELINGHEN

**Procès-verbal de la réunion du Conseil municipal du 5 juin 2020 à 18 h**

Sont présents à 18h10 : Pierre Ammeux, Laurent Darré, Hubert Delplanque, Thibault Dautriaux-poulet, Frédéric Dutertre, Stéphanie Comte, Hélène Gras, Brigitte Honvault, Dominique Rigaux, Sandrine Sergent; Raphaël Crépin arrive à 18h20

*Tous les membres du conseil sont présents. La réunion se tient dans la salle de classe afin de respecter les règles de distanciation sociales.*

Secrétaire de séance : Hélène Gras

La séance est ouverte à 18 heures10 par l'appel de présence et l'annonce par le Maire du décès de Thomas Leuliet, 34 ans, habitant Ramsault . Le Conseil exprime ses condoléances à la famille du défunt.

La séance débute par **l'approbation à l'unanimité du procès-verbal de la Réunion du Conseil municipal du vendredi 23 mai 2020**

**QUESTION N° 1 : Délégations attribuées aux adjointes**

*1ère adjointe* : Gestion des finances et préparation du budget, gestion administrative, école et rythme scolaire, suppléante au conseil communautaire, permanence mairie, montages dossiers de subventions

*2ème adjointe* : Gestion des travaux sur la commune, entretien et aménagement de la voirie, ainsi que la signalisation, les radars pédagogiques, l'écoulement des eaux et éclairage public, Entretien des espaces verts, élaboration des projets d'investissements et suivi de ces projets validés par le conseil, gestion des dossiers en lien avec l'urbanisme et le cadre de vie

*3ème adjointe* : promouvoir et soutenir les actions solidaires. Organisation des animations (festives, sportives et culturelles). Organisation des cérémonies. Elaboration et soutien des projets favorisant la cohésion sociale et la solidarité entre tous les citoyennes et citoyens de notre commune. Responsable de la communication. Communication avec l'office de tourisme

**Délibération sur le montant de l'indemnité du maire et des adjoints** : le montant des indemnités de fonction du maire et des adjoints est calculé en application de l'article L. 2123-20-1 du Code général des collectivités territoriales (CGCT). Depuis le 1 janvier 19 l'indice brut est de 1027. Ces indemnités sont subventionnées pour partie par l'Etat et pour partie par la Région et le département.

Fonction	Nom	Prénom	Taux maximal	Indemnité brute
Maire	Ammeux	Pierre	25,5 % indice 1027	991,8 euros
1 <sup>er</sup> adjoint	Sergent	Sandrine	9,9 % indice 1027	385,05 euros
2 <sup>ème</sup> adjoint	Comte	Stéphanie	9,9 % indice 1027	385,05 euros
3 <sup>ème</sup> adjoint	Gras	Hélène	9,9 % indice 1027	385,05 euros

A l'unanimité le Conseil a validé cette grille de rémunération.

La **date d'application** retenue est le 23 mai 2020. Cette proposition est approuvée à l'unanimité

### QUESTION N° 2 : Délibération sur les pouvoirs du maire

En application de l'article 2122-22 du code général des collectivités territoriales, après délibération portant délégation, le conseil municipal décide à l'unanimité de charger le maire des pouvoirs suivants :

- 6° De passer les contrats d'assurance ainsi que d'accepter les indemnités de sinistre y afférentes ;
- 8° De prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières ;
- 9° D'accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges ;
- 11° De fixer les rémunérations et de régler les frais et honoraires des avocats, notaires, huissiers de justice et experts ;

Le point 20 (« De réaliser les lignes de trésorerie sur la base d'un montant maximum autorisé par le conseil municipal »), évoqué dans l'ordre du jour, est finalement abandonné car considéré comme non pertinent au regard du mode de fonctionnement de la commune.

### QUESTION N° 3 : Affectation des membres aux commissions CCAS et BUDGET

**CCAS** : Présentation par Sandrine Sergent : Le centre communal d'action sociale ou CCAS a pris cette dénomination en 1986, lors de la loi de décentralisation. Il émane des bureaux d'action sociale créés en 1953: il s'agit d'un établissement public administratif créé obligatoirement par la commune, avec le statut de personne morale de droit public. Il peut donc agir en son nom propre et dispose d'un budget séparé de celui de la commune. Ses missions et priorités sont définies par le conseil d'administration, élu et nommé pour 6 ans dans les 2 mois du renouvellement du conseil municipal

Le Conseil d'administration est en effet composé d'*élus* et de *membres désignés par le maire, représentants d'associations ou de personnes impliquées dans la vie communale*. Le maire en est le président. Une première moitié du conseil est composée de membres du conseil municipal, élus au scrutin de liste et à la proportionnelle. L'autre moitié est désignée par le maire : associations familiales (UDAF), personnes handicapées, retraités, associations œuvrant dans le domaine de l'insertion et contre les exclusions.

Le CCAS est un outil de la commune pour mettre en œuvre sa politique des solidarités et organiser l'action sociale au profit des habitants de la commune. C'est « *comment les élus voient-ils l'organisation du bien être pour toute la population et en particulier pour les plus vulnérables ?* »

Le conseil d'administration vote le budget du CCAS, il décide des orientations sociales et des actions qui la concrétisent.

Le CCAS a des obligations d'aides légales et une mission d'aides facultatives.

- Les **aides légales** sont de permettre l'accès aux droits pour les personnes âgées, en situation de handicap ou d'exclusion pour le Département. Par exemple, l'aide à l'instruction des dossiers APA, aide-ménagère, procédure de domiciliation, demande de RSA, fonds d'aide aux jeunes...)
- Les **aides facultatives** sont les actions complémentaires initiées par les élus locaux tels que des aides financières, bons d'achat, prises en charge de factures, financement d'animations, de sorties...

Le Conseil municipal décide du nombre de représentants du CCAS qui ne peut excéder 8 personnes, en plus du président :

- Les membres de ce conseil sont : Pierre Ammeux (président), Laurent Darré, Hubert Delplanque, Frédéric Dutertre, Dominique Rigaux , Sandrine Sergent et Raphaël Crépin
- Ses réunions auront lieu 15 minutes avant les réunions du Conseil municipal

**Budget :** un soutien technique sera apporté à la commission budget par une personne extérieure venant de la Communauté de Communes ou du Centre de Gestion 62.

La commission budget comprend : Pierre Ammeux, Sandrine Sergent et Frédéric Dutertre

#### **QUESTION N° 4 : Délibération sur l'acceptation des subventions**

Des subventions ont été accordées concernant l'installation de la pompe à chaleur pour chauffer l'école et la mairie (montant : 11740 euros) : FDE 4725 (40%), DETR 2348 (20%), FARDA 2348 (20%)

*Accord unanime du Conseil pour que ces subventions soient acceptées.*

#### **QUESTION N° 5 : Délibération sur les travaux de voiries suite aux inondations :**

- Remise en état du réseau d'écoulement des eaux pluviales à l'entrée de la ferme de M Cadet : 4041 euros HT
- Création d'un caniveau traversant la rue de l'église : 3561 euros HT
- Remise en état du talus rue de l'église : 4770 euros HT

Le Conseil *donne son accord à l'unanimité* pour que soient demandées des subventions pour réaliser ces travaux.

Un autre dossier est évoqué par Laurent Darré : la question des inondations récurrentes par des eaux d'écoulement provenant de communes situées plus haut. Ce dossier fait partie d'un Programmes d'actions de prévention des inondations (PAPI) en cours d'élaboration impliquant plusieurs communes.

**QUESTION N° 6 : Délibération sur l'indemnité de Mme Monteil (210,25 €), comptable du Trésor Public, sur l'exercice 2019 .** La décision d'accorder cette indemnité est accordée à l'unanimité même si certains membres du conseil expriment leur surprise.

QUESTIONS DIVERSES

- Désignation de 24 noms de personnes susceptibles de participer à la commission communale des impôts directs :

Voituriez Valérie	Leuliet Eva
Boutroy Henri	Toursel Lionel
Breuvard Martin	Mulliez François
Gras Emmanuel	Lootens Stéphanie
Denavaut Didier	Lesage Roger
Cocq Raphaël	Lepers Pascal
Lehire André	Quinet Jean Michel
Hermassi Annie	Leuliez Elodie
Bedu Roger	Coupin Carole
Poulain Gilles	Delabie Marie José
Derycke Philippe	Galand Sylvain
Descharles Karine	Deguines Christine

- Fermeture du **centre de loisirs de Wissant** sur la saison 2020, reprise annoncée pour l'été 2021
- **Conditions d'accès au court de tennis** : il existe une association sportive au sein du lotissement des jardins de Mil ans, . M. Mulliez en était le président en 2008. Il serait utile de se rapprocher de cette association et de poursuivre les adhésions pour les habitants de la commune, ou extérieurs, avec des cotisations payées au Trésor Public, qu'il conviendrait de reprendre.

**Autres**

- Prévoir un accès handicapés à la Mairie
- Voir pourquoi la commune ne cotise pas auprès de **Opale Capture**, et voir comment cet organisme pourrait être chargé de récupérer les animaux qui divaguent dans le village et à quel prix
- Sécurité routière : à l'initiative de Stéphanie Comte, un groupe va se constituer sur Slack pour étudier les moyens de ralentir la circulation dans le village

L'ordre du jour ayant été épuisé, la séance est levée à 20 heures 09

Date : Le 8 juillet 2020  
Pierre Ammeux  
Maire d'Hervelinghen

